COMMUNIQUE INTERSYNDICAL

CHSCT de Vendée du 04/04/2019

Monsieur le Président,

Depuis des années, la DGFIP subit une succession de réformes, restructurations et fermetures de services à marche forcée dans un contexte de suppressions d'emplois massives.À chaque fois ou presque, ces changements se sont faits dans la douleur, notamment parce que les conséquences en termes de santé au travail n'ont pas été suffisamment anticipées et que la politique de prévention des risques professionnels a été pour le moins défaillante. Aujourd'hui, nos services subissent des attaques d'une violence inédite. Dans la droite ligne ultralibérale d'Action Publique 2022, la DGFIP se prépare à un démantèlement en règle de son réseau et de l'ensemble de ses missions avec une saignée des effectifs sans précédent.

A plusieurs reprises ces dernières semaines, les agents du département vous ont interpellés pour vous faire part de leur mal-être et de leurs interrogations sur leur avenir et sur celui du service public. Vos réponses n'ont pas atténué ni leur mal-être, ni leurs inquiétudes.
Pour la Direction Générale des Finances Publiques, les agents ne sont que des pions interchangeables et déplaçables à merci, qu'il faut supprimer à des fins uniquement budgétaires.
Or les agents ont à coeur d'exercer correctement leurs missions et de rendre un vrai service public.
Dans ces conditions, les risques psycho-sociaux ne peuvent que s'accroître.

En tant que réprésentants du personnel, nous ne pouvons siéger aujourd'hui en attendant que des drames se passent à cause du démantèlement de la DGFiP.

L'intersyndicale apporte également son soutien aux camarades des Douanes et de la DDFIP qui sont en lutte depuis plusieurs mois. Elle dénonce et condamne la répression exercée par les chefs de service répondant aux injonctions de ce gouvernement.

Le droit de grève et de manifester sont plus que jamais remis en cause. L'histoire nous montre et nous a montré que ces répressions antisyndicales sont des atteintes fortes aux libertés. Le mépris du gouvernement pour les organisations syndicales n'est plus à démontrer et ces dernières semaines, une étape a été franchie en traduisant des fonctionnaires des Finances publiques défendant leurs intérêts, devant les tribunaux mais également en les sanctionnant, notamment en Haute-Garonne.

En lieu et place d'un véritable dialogue social, ce gouvernement a choisi la répression et la sanction ! L' intersyndicale rappelle que le droit de grève est constitutionnel et qu'il est reconnu par ailleurs dans le Statut général des fonctionnaires en son article 10.